L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE,
No 43, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Fondation.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 11 SEPTEMBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.
Sud District, J. ARISTIDE LANDRY.
Nord District, JOHN MOORE.

VOTES DU 2me DISTRICT REPRESENTATIF.
Second Ward—2me municipalité.
RALLY!! RALLY!!
Les whigs du 2me district représentatif sont [illegible] à un rassemblement au café d'Arcimis, ennoyer-Place d'Italie et Levee, samedi le 13 courant, à 7 heures P. M. pour nommer des [illegible] à la convention qui doit choisir un candidat pour représenter le 1er district congressionnel, et pour nommer des délégués à la convention Centrale.

A. Avoyer, T D Elgrey.
[illegible] J. De Ferret,
[illegible] F J Forstall,
[illegible] J. Bachemin,
[illegible] F. Le Beau,
[illegible] Alfred Le Beau,
[illegible] J R Vivian,
[illegible] W. Saunan.
[illegible] J. Ferret.

VOTES DU 7me DISTRICT REPRESENTATIF.
Les Whigs du 7me District représentatif se réuniront les 1er et 4me wards de la 3me municipalité, s'assemblerent samedi prochain [illegible] à 7 1/2 heures P. M. au café situé à l'entrée des rues Moreau et Champs Elysées, dans le but de nommer des délégués [illegible] un candidat pour le 1er District congressionnel, de deux sénateurs pour [illegible] Orléans, et de deux représentants [illegible] District et au Comté de la paroisse.

[illegible] J. B. Lamothe,
[illegible] C. Pollock,
[illegible] L. Davignaud,
[illegible] Jorge Bermudez,
[illegible] Aug. Vivant
[illegible] L. Bringier,
[illegible] Jones Baron,
[illegible] W. C. C. Claiborne,
[illegible] J. B. Blache,
[illegible] A. Mazureau,
[illegible] H. Paitoulque.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

[illegible] verra dans notre partie anglaise, comme extrait du chemin de fer [illegible] les délégués pour représenter [illegible] Orléans à la Convention [illegible] le 1er du mois prochain à [illegible] Opelousas et de deux représentants [illegible] dernier Etat. Ces délégués sont [illegible] Pavy, B. F. Flanders, Ambroise [illegible] P. Sims, J. W. Santiago, Jno Hall, P [illegible] Lesseps, R. F. Nichols, Maunsel [illegible] Rosebud, H. E. Lawrence, Gaetan [illegible] A. B. Sigur, Thos Thayer, L. Bertrand, E. Gardere, F. J. Casey C. N. [illegible]

[illegible] chemin de fer des Opelousas [illegible] personne ne désapprouvera [illegible] nous nommer après [illegible] plus important serait de [illegible] Convention de [illegible] Opelousas, et les [illegible] de la voie ferrée qui doit [illegible] sur le Texas, et qui [illegible] des mesures pour hâter l'exécution de [illegible] railway [illegible] projet.

[illegible] sont manifestes [illegible] les énumérer. [illegible] souvent remontrer [illegible] les habitants de l'ouest [illegible] en général des promesses que [illegible] tout tous leurs efforts [illegible] leur confiance, et fondit les espoirs [illegible] par avec le concours [illegible] des Attakapas, des [illegible] de Lafourche, il [illegible] ne trouve pas dans un [illegible] nécessaires pour [illegible] premiers travaux. Or, une [illegible] fois les rails posés [illegible] extrémité, les capitaux affluent, [illegible] et toutes les défiances [illegible] accompli.

[illegible] dans un journal de la campagne [illegible] intéressante sur l'utilité [illegible] des Opelousas au point de [illegible] agricoles. Le transport des [illegible] coûte si fort coûteux [illegible] le sucre, du blé [illegible] la Nouvelle-Orléans, est de [illegible] 50 cents, plus [illegible] frais de tonnellerie, de protection [illegible] et de surveillance. Le fret sur [illegible] de la lasse est d'environ 50 cents, et [illegible] réparations du tonnelier et la [illegible] revient à 12 1/2 cents. Le transport d'un boucaut de sucre coûte donc [illegible] cents et celui d'un baril de mélasse 62 1/2 [illegible] cents. Le fret par bœuf. Il arrive souvent que [illegible] peut pas avoir lieu sur la levée dans [illegible] par les ordonnances municipales [illegible] les charrettes en magasin, [illegible] le chemin de fer des Opelousas [illegible] Quand [illegible] le Bayou Lafourche [illegible] d'être navigable, ce qui arrive très souvent, les frais de transport sont doubles et la [illegible] des boucauts et des barils est telle [illegible] seulement ils ont tous besoin à l'arrivée [illegible] passer entre les mains du tonnelier, mais [illegible] une perte notable de sucre et de mélasse.

[illegible] la récolte de Lafourche Intérieure [illegible] 12,000 boucauts de sucre et 18,000 [illegible] mélasse. Le transport coûte par conséquent [illegible] que le Bayou est navigable et que [illegible] à la levée de la Nile-Orléans, [illegible] le sucre, et $11,250 pour la mélasse [illegible] 33,125. Le fret de retour peut [illegible] à $23,000 au moins; en sorte que la [illegible] paie en fret et autres dépenses nécessaires $61,000 par an.

[illegible] une contribution encore plus [illegible] le transport des sucres de cette paroisse [illegible] à la Nile Orléans coûte par [illegible] $3 le fret, 30 cents d'assurance et en [illegible] de frais de tonnellerie, de protection, et [illegible] l'arrivée, total, environ $3.70 [illegible] le baril de mélasse coûte pour transport 25 de fret, et 20 cents des frais [illegible] ci-dessus mentionnés; total, $1.45 [illegible] est énorme, mais les habitans ne [illegible] pas s'ils pouvaient envoyer [illegible] sucre à la place de la Nile-Orléans [illegible] marché leur est favorable ou même [illegible] pouvaient le vendre sur leur habitation. [illegible] pour eux une source de pertes [illegible] certain. Un planteur de Terre-[illegible] qu'il a eu en moyenne une recolte de [illegible] boucauts par an à perdu en deux [illegible] plus de $11,000 par suite de l'impossibilité [illegible] d'avoir trouvé d'expédier son sucre à la Nile-Orléans aux moments les plus favorables.

[illegible] environ sur la place de la Nile-Orléans [illegible] 100 boucauts de sucre qui [illegible] en frais de transport et [illegible] de mélasse qui [illegible] $ [illegible]. Le fret de retour peut [illegible] $ [illegible]. C'est donc pour une [illegible] énorme de $123,123 [illegible] acquitter tous ces maux. Et nous ne [illegible] pas, bien entendu, entrer en ligne de [illegible] voyages d'aller et de retour que [illegible] de Terre-Bonne habitans font la présente [illegible] à la Nile-Orléans. Ces voyages, en hiver surtout, ne [illegible] souvent au-delà de leur dépense, sont à la fois pour eux une perte d'argent et de temps qui serait facile d'apprécier numériquement.

[illegible] deux paroisses seulement [illegible] supposer à plus forte raison à [illegible] qui sont encore plus éloignées de Nouvelle-Orléans.

[illegible] dans de nouveaux détails et peut-être [illegible] accumuler trop de chiffres dans l'espoir [illegible] d'un article de journal, nous dirons, toujours d'après les données que nous avons sous les yeux, que la paroisse de Lafourche Intérieure peut facilement économiser $30,000 par an et la paroisse de Terrebonne $40,000. [illegible] indirect qu'elles paient en fret, voyages, etc. Il ne faut pour cela qu'un chemin de fer. Avec un chemin de fer, il est important [illegible] le Bayou Lafourche soit navigable ou non; il est sur toutes les saisons plus du tiers de l'année. Les planteurs pourront en outre, avantage inappréciable, expédier leurs sucres et leurs mélasses sur le marché de la Nile Orléans, lorsque l'état de la place sera favorable à ces produits. On viendra aussi traiter sur les habitations mêmes. Il n'y aura de la sorte ni perte de temps qui est toujours une perte d'argent, ni déperdition résultant du coulage à bord des bateaux à vapeur.

Ils remeraient d'autres conséquences non moins précieuses à faire valoir, telle que l'augmentation de la valeur des propriétés sur tout le territoire traversé par le chemin de fer, l'accroissement de la population qui a toujours lieu en raison directe de la facilité des communications, le développement sur une vaste échelle de l'industrie agricole, et bien d'autres résultats encore, mais ces calculs prouvés par l'événement dans d'autres Etats ont été faits cent fois et n'ont plus besoin d'être minutieusement exposés aux yeux d'un public intelligent.

Tous ceux qui s'intéressent à la prospérité et à l'avenir de la Louisiane feront des vœux pour la réalisation du projet dont nous venons de parler et s'empresseront aussi d'y concourir activement. Il n'agit pour nous d'une entreprise véritablement nationale, car le railway des Opelousas après avoir atteint sa destination primitive sera continué jusqu'aux frontières du Texas et poussé ensuite par les habitans de ce dernier Etat vers les régions encore sauvages qui nous séparent de l'Océan Pacifique. Nous sommes appelés à former le premier anneau de la chaîne; mettons-nous à l'œuvre, puisque d'ailleurs notre propre intérêt nous y convie.

Nous espérons beaucoup de la Convention de Burkville; nous nous trompons fort, ou les délibérations de cette assemblée contribueront à hâter l'exécution de la première partie de l'entreprise. Dieu veuille qu'il en soit ainsi et que notre attente ne soit point déçue.

ARRIVÉE DU *FRANKLIN*.

— Nous apprenons par une dépêche télégraphique que le steamer américain *Franklin* est arrivé à New-York le 8 de ce mois, venant du Havre. Les dernières dates qu'il apporte sont du 27 aout.

Paris est tranquille, mais l'échéance de 1852 continue à préoccuper les esprits. Le Conseil-Général de Seine et Marne a adopté des résolutions en faveur de la révision immédiate de la Constitution, mais avec la déclaration préalable que le président actuel ne pourra être réelu.

La récolte s'avance dans le nord de la France sous de favorables.

L'ambassadeur français à la cour de Madrid a offert au gouvernement espagnol le secours de France pour repousser les expéditions dirigées contre l'île de Cuba.

La maison Rucker & Son, de Londres, s'est déclarée en faillite; son passif est d'un million de piastres.

Les dernières nouvelles de l'Inde reçues en Angleterre sont d'une nature favorable.

PLACE DE SHERIF—Nous avons déjà annoncé que deux démocrates briguaient la place de sherif de la paroisse d'Orléans, M. Lewis et M. Mangny. Nos adversaires ayant à choisir entre ces deux citoyens, également honorables et entourés l'un et l'autre de l'estime public par, ont pris le parti de convoquer une Convention qui désignera le candidat du parti. On pensait généralement que M. Lewis ne se soumettrait pas à ce mode de nomination et se porterait candidat indépendant, mais il a déclaré, dans une lettre publiée hier soir, qu'il se soumettrait à la décision de ses amis politiques. Voici sa lettre:

Bureau du Sherif, 10 septembre 1851.

Aux électeurs de la paroisse d'Orléans.

Le soussigné, profondément reconnaissant entre ses concitoyens, qui, sans distinction de parti, l'ont honoré par des preuves réitérées de leur grande confiance et de leur estime, croit de son devoir de les informer que le peuple exprimant sa volonté que les candidats à la place élevée, honorable et responsable du sherif de la paroisse d'Orléans se soumettent à la nomination par les partis, il place ses titres à cette nomination entre les mains des démocrates, s'engageant ouvertement ses concitoyens, s'ils ont de nouveau le honneur de leur confiance, à remplir les devoirs de son emploi au milieu de ses capacités, sans crainte, avec impartialité et justice, comme il croit et espère l'avoir fait jusqu'ici.

J. N. O. L. LEWIS.

M. Mangny paraît avoir plus de chances que son concurrent. L'indécision ne sera pas longue d'ailleurs, car c'est ce soir même que se réunit la Convention.

MORTALITÉ EN MER—Un des bateaux remorqueurs de la Nouvelle-Orléans a découvert, le 5 de ce mois, à une certaine distance des Passes, un brick qui dérivait au gré du vent et de la marée et où aucune voile n'était orientée. On gouverna sur ce bâtiment et on vit que c'était l'*Orizaba*, capitaine Hines, parti de Navy Bay pour aller prendre à Belize, dans l'Etat de Honduras, un chargement de bois de campêche. Tout l'équipage avait été attaqué de la fièvre comme sous le nom de fièvre de Chagres, et pas un homme n'était debout pour diriger le navire. Le capitaine, le second et deux matelots avaient déjà succombé. Il y avait onze jours que le brick flottait au gré des vents sur le golfe lorsqu'il fut aperçu par le remorqueur. Le commandant du garde côte stationné à la Balize a mis à bord un lieutenant et trois hommes et l'a fait remorquer jusqu'à la Pointe de l'abattoir.

ESCLAVES FUGITIFS ET NOIRES AFFRANCHIS—Le nombre des esclaves fugitifs dans les divers Etats du Sud s'est élevé du 1er juin 1849 au 1er juin 1850 à 1,017; celui des nègres et hommes de couleur affranchis, à 1,314. Ce total est ainsi réparti entre les différens Etats:

	Fugitifs.	*Affranchis.*
Delaware,	19	174
Maryland,	249	483
Virginie,	89	211
Caroline du Nord,	57	2
Caroline du Sud,	14	2
Georgie,	91	30
Floride,	16	22
Alabama,	32	14
Mississipi,	49	11
Louisiane,	79	96
Texas,	33	5
Kentucky,	143	161
Tennessee,	69	40
Missouri,	50	54
Arkansas,	11	6
District de Colombie,	7	"
Total:	1,017	1,314

NEW-YORK—Le steamer *Georgia*, venant de Chagres, est arrivé à New-York avec quatre cents passagers et deux millions de piastres en espèces. Le vapeur *Union*, venant de la Nouvelle-Orleans, est également arrivé à New-York.

NAUFRAGE—Le brick *Fernando Septimo*, allant de Porto Rico à la Havane, a été assailli le 19 août, à environ trente milles de ce dernier port, par une violente ouragan que l'a poussé jusqu'au cap San Blas, en Floride, et l'a jeté à la côte. Il se trouvait à bord cinquante-sept Espagnols. Sept d'entre eux ont péri ainsi qu'une femme et un enfant. Les naufragés se sont rendus par terre à Pensacola où ils sont arrivés dans le dénuement le plus complet. Ils ont été dirigés immédiatement à Mobile où se trouve un consul de leur nation, lequel a pris toutes les mesures nécessaires pour les envoyer à la Havane.

CHRONIQUE LOCALE.

ARRESTO — Le recorder Genin a condamné hier, à l'emprisonnement, Barile Davat, Forest Cougot et Vio dos Chavelas à 410 pour avoir fait du vacarme sous le marché à la viande.

Adolphe Jouhane, h. c. l accusé d'escroquerie, a été examiné hier devant le recorder Genin, et renvoyé de la plainte, aucune preuve n'ayant été produite contre lui.

Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'un muletier nommé Alvarez, appartenant à Mexicanique, qui s'est suicidé lundi soir, en avalant du laudanum. Un verdict a été rendu en conséquence.

Un homme de couleur nommé Dominique Brunder, a été arrêté hier soir, dans la Première Municipalité, sous une accusation d'escroquerie.

Paul Agiad, a été traduit hier devant le recorder Beauregard, et condamné à $5 d'amende pour avoir porté des armes cachées.

Henry Washington, accusé d'avoir volé un nègre de voyage et son cheval, a été examiné hier devant le recorder Caldwell et renvoyé de la plainte. Immédiatement après son élargissement il a de nouveau été arrêté sur une accusation de vagabondage portée contre lui par un watchman nommé Coleman.

G. V. Morales, accusé d'avoir cherché à exter une émeute le 4 de courant, a été examiné hier devant le recorder Caldwell, qui après avoir entendu les témoignages a renvoyé l'accusé devant la Jury cour de District.

L'accusé de profession Fellows accusé d'avoir maltraité un cochet noir à coups, s'est terminé hier devant le recorder Caldwell. Fellows a été renvoyé hier devant la 1re cour de District.

—Arnold Porter qui avait été mis sous caution pour répondre à une accusation de blessure portée contre lui, et qui s'était échappé de la ville, a été arrêté de nouveau à Carrollton par la police de la Ville municipalité.

AFFAIRES DE CUBA—Nous apprenons par la voie de New-York que le capitaine-général de Cuba a envoyé le général Salas en Espagne avec des dépêches relatives aux événements dont l'île va encore être le théâtre.

MEURTRE ET SUICIDE — Le révérend Jeremiah Chamberlin, président du collége d'Oakland, dans le comté de Claiborne, Etat du Mississipi, a été tué le 5 de ce mois par George A Briscoe. Le meurtrier poursuivi par la police s'est coupé la gorge et il rendait le dernier soupir lorsqu'on est parvenu à l'atteindre. Chamberlin et Briscoe avaient eu quelque temps auparavant une violente querelle au sujet des élections.

LE PACIFIC.—Ce steamer est arrivé à Liverpool après une traversée de dix jours et six heures.

NIAGARA—Ce steamer est arrivé à Liverpool le 25 du mois dernier.

CONGRES SANITAIRE EUROPÉEN.

S'il est un fait remarquable en lui-même, grave par les résultats qu'il ne saurait manquer d'avoir au point de vue commercial et politique, digne en un mot de toute l'attention que l'importance des débats parlementaires n'a pas encore permis de lui accorder, c'est certes la formation d'un congrès sanitaire des différentes nations de l'Europe et son réunion à Paris.

Longtemps les peuples, séparés par la haine et l'esprit de nationalité mal compris, n'ont eu de relations que sur les champs de bataille et les armes à la main. Ils commencent, enfin à sentir le besoin de s'unir contre l'ennemi commun, le mal, qu'il s'appelle ignorance, misère ou maladie. Cette fois, c'est pour conjurer cette dernière que vient de se former la *sainte alliance* prédite et appelée par le poète. Ne désespérons donc plus de voir la même ligue, la vraie ligue du bien public, se reproduire sur une plus large échelle encore et chercher par des voies pacifiques la solution des grands problèmes de notre époque.

Pour nous, dût-on nous accuser d'un paradoxe ridicule, l'immense exposition de Londres et le modeste et tranquille congrès sanitaire de Paris sont des faits parallèles et dénotent certains de la tendance nouvelle des esprits. Et même, sans songer un instant à déprécier le mouvement si grandiose et si beau qui se passe chez nos voisins, nous serions tenté d'accorder une portée plus élevée et plus philosophique à ces conférences, auxquelles l'Europe a consenti à assister, en acceptant la France comme le champ libre de la discussion. Que d'efforts pour vaincre les préjugés, les susceptibilités et les amour-propres nationaux et pour en arriver là! Ah! certes, c'est bien une question comme celle-là qui nous fait les pas de géant que la civilisation a fait faire à l'humanité depuis vingt-cinq ans! Reportez vous à un siècle en arrière, plusieurs les admirateurs du passé, et dites-moi si pareille chose était elle possible alors, si elle le serait même jamais à devenue sans cette immortelle catastrophe qu'on appelle la résolution française!

Quel est, en effet, le but que le congrès se propose? Sauvegarder la santé publique des côtes de la Méditerranée et concilier les intérêts sanitaires avec les intérêts commerciaux.

Depuis longtemps le gouvernement français poursuivait ce projet, qui trouvait d'insurmontables obstacles dans les préjugés de populations ignorantes et effrayées. La crainte de la peste pénétrait sur elles comme le secrets de la lucrit et empêchait d'apporter aucune modification à un système absurde dans ses rigueurs et dans ses vexations. Sous l'empire de ces idées, toutes les provenances des pays où la peste régnait habituellement ou bien où elle développait accidentellement, étaient soumises à la quarantaine ou séquestration prolongée. Cet usage, tout préjudiciable qu'il était, dont l'utilité était grandement contestée, était maintenu cependant dans toute sa rigueur jusqu'à ces dernières années. Bien plus, non content d'exercer une pareille surveillance sur les bords de la Méditerranée, si vivaces les uns des autres qu'une épidémie paraissait devoir facilement s'y propager, on imagina, sous la restauration et les premières années de la règne de Louis-Philippe, de prendre les mêmes mesures sur les côtes de l'Océan contre la fièvre jaune d'Amérique, et plus tard enfin, contre un fléau qui jusqu'à présent n'est point de ses obstacles humains, le choléra.

Notre commerce réclamait vainement. Un d'eux à mettre un terme à de pareils abus, en présence des craintes très respectables que les populations ignorantes de la Méditerranée continuaient à manifester. Les partisans du régime sanitaire rappelaient toujours les désastres de la peste de Marseille en 1720 et ils étaient que c'était à la rigueur seule des mesures quarantaines que la France, que l'Europe même devaient d'être préservées des ravages d'un pareil fléau, qu'attendait pour ainsi qu'un imminent de négligence pour réparation plus terrible.

La science française a fait enfin justice de tous ces préjugés et a permis au gouvernement de se relâcher de ses rigueurs. C'est au gouvernement de nombreux médecins français qui ont été étudier la peste dans son berceau, en Egypte et en Turquie, et dont quelques-uns ont payé de la vie leur zèle pour la science et de l'humanité, que nous avons dû des notions précises sur les points qui importent surtout de connaître dans l'histoire de cette terrible maladie.

Aussi, quand la question fut portée par le gouvernement devant l'Académie de médecine, en 1845, la discussion fut elle digne du sujet, et put elle fournir au pouvoir les éléments de réformes importantes, dans l'économie, du reste, devoir le reconnaître, l'Angleterre doux avait devances. Eloignée bien plus que nous du foyer du mal, dominée par les intérêts de son commerce, dès 1835 elle avait fait assez bon marché des pertes de consignation en transportant d'Alexandrie, où régnait la peste, à Southampton et à Liverpool, de nombreuses cargaisons de coton. Mais les autres nations, même après le remarquable et concluant rapport du docteur Prus, dont la science dégénère à cette époque récente même après l'abaissement des barrières sanitaires exécuté par la France, les autres nations méditerranéennes n'avaient pas renoncé à cet excès d'une prudence rigoureuse et souvent inutile. Les gouvernements étaient, nous nous plaisons à le reconnaître, dominés comme nous l'avons été, comme nous l'étions encore un peu par Marseille et Toulon, par les préjugés et les craintes des populations.

C'est pour remédier aux inconvénients d'un pareil état de chose qu'a été pourvu le projet de l'un congrès sanitaire. L'idée en fut émise pour la première fois dès 1834 et n'a cessé d'être cultivée par les hommes éminents qui se sont occupés de la question. Un instant on annonça sa réalisation et l'ouverture d'un Congrès à Livourne en 1849. Mais ce projet ne put encore aboutir, la France et l'Autriche ayant refusé de s'y prêter dans la crainte que les idées régnantes en Italie sur la contagion n'amenât une mal-à-propos fâcheuse sur le résultat des délibérations.

Enfin, et pour abréger, après des démarches prolongées dont l'honneur principal revient au docteur Mélier, chargé en 1850 d'une mission spéciale à Marseille, et à M. David, notre consul général à Gênes, la formation du congrès fut décidée, et point plus difficile encore à obtenir, il fut arrêté qu'il se tiendrait à Paris. Douze nations ont consenti à y prendre part et à venir librement discuter avec nous les questions les plus graves et les plus importantes; elles sont représentées chacune par deux délégués, un consul et un médecin, dont nous avons déjà fait connaître les noms.

Après avoir indiqué la part qui revient à notre pays dans la réalisation de cette idée, nous devons rendre une entière justice aux bonnes dispositions que nous avons trouvé de la part des nations avec lesquel ces nous sommes mis en rapport. Toutes ont témoigné l'empressement le plus bienveillant et le plus intelligent. Florence et Gênes surtout, dans la personne de leurs représentans, se sont efforcés d'aplanir les difficultés et de faire aboutir un projet dont elles peuvent à bon droit revendiquer en partie l'honneur.

Le congrès s'est réuni pour la première fois le 23 juillet et a dû s'ajourner pour donner le temps d'arriver à quelques délégués qui n'ont pu assister à la séance d'ouverture.

Le congrès a manifesté le désir que ses délibérations restassent secrètes; il a craint qu'en les livrant à la publicité, elles ne fussent peut-être un peu dénaturées, et que, dans tous les cas, elles n'allassent éveiller des inquiétudes et des susceptibilités qui demandent à être ménagées. Chaque résolution sera l'objet d'une note adressée aux différens gouvernemens et pourra être connue de tous.

Les questions qui seront l'objet de ces conférences seront purement pratiques. La science devra prêter seulement son concours, rapprler les points qu'elle a éclairés de son flambeau et laisser de côté toutes les questions encore douteuses.

C'est de cette façon que le congrès examinera successivement: le principe des mesures sanitaires; les maladies auxquelles elles devront s'appliquer; la nature, la durée de ces mesures; les objets sur lesquelles elles devront porter; ce qu'il faudra entendre par provenance suspecte; dans quelles limites il conviendra de conserver les lazarets, l'institution des médecins sanitaires établie en Orient par la France et qu'il serait peut être convenable dans un intérêt général d'entretenir à frais communs.

Enfin le congrès terminera ses longues et importantes délibérations sur deux points qui se trouvent énoncés dans son programme: l'institution d'un tribunal arbitral international et le projet d'un code sanitaire officiel de la Méditerranée.

La seconde séance a eu lieu le 5 août. Le congrès s'est définitivement constitué en nommant pour président M. David. Les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture et du commerce ont été entendus; ils ont rappelé les idées qui avaient présidé à la convocation des conférences et ont insisté sur les résultats avantageux que devraient à la fois en retirer la santé publique, le commerce et les relations extérieures.

Dr. C. BERARD.

(*Siècle.*)

Habillemens d'Hommes pour l'Ete.
36, RUE DE CHARTRES,

NOUS avons reçu par le steamship Rachel, de New-York: Winfield
Un nouvel assortiment d'habillemens d'hommes, comprenant toutes les dernières modes d'été, que nous offrons en vente à des prix très modérés.
LAGAY & LECANU,
36, rue de Chartres.

VEAUX GRÊLÉS—60 dominos à vendre par
LOISON & SILVESTRE,

A LOUER pour le 1er octobre prochain, une maison, située rue de la Vieille Levée, No 56, contenant en un magasin [illegible] logements au-dessus, cour, cuisine, &c.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11 sept. 30, rue Bienville.

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Chartres. Cette maison, actuellement en réparations, est disposée de manière à offrir tous les agrémens d'une belle résidence.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11 sept. 30, rue Bienville.

Botter, Souliers et Chapeaux.

Le soussigné a maintenant en magasin, reçu par les derniers arrivages:
300 caisses brodequins Russett, des trois qualités.
100 do do vaches, cousus et chevilés.
100 do do vaches marin et chevreau.
500 do bottes veau et vaches marin.
200 do do bottes pour la bour.
200 do cuirs à grain pour tiens.
500 do souliers pour hommes, femmes, enfants.
100 do chapeaux soie et castor.
100 do en laine et fourrure.
Le tout marchandises fraîches, qu'il mettra en vente aux conditions libérales par
JOHN M. GOULD & CO,
11 sept—30 8, Magazine

Collège de la Louisiane.
Rue Dauphine, entre l'ursulines et l'Hôpital.
DIRECTEUR: LOUIS DUFAU.

Le Directeur de ce Collége, actuellement d'instruction, a l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes avantages que les meilleurs collèges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher comme collègues les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne s'occupant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera à constamment à faire grandir et développer chez ses élèves les qualités du cœur, dans le but de les former et d'ajouter la faculté de l'esprit. Le premier qu'il est tout aussi important de bien avoir les enfants que de les bien instruire, et il est prouvé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des idées tout à fait morales et religieuses.

L'enseignement du collége de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (grec, latin, anglais, français et espagnol), l'histoire, la géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc, etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collége de la Louisiane. La plupart des classes seront dirigées par un professeur anglais qui est déjà arrivé pour le Directeur. Le Dr. Mouton, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les sciences mathématiques et naturelles. Le Dr. de Mazan, qui a été pendant plusieurs années professeur à la Nouvelle-Orléans, professera la chimie et la tenue des livres.

L'enseignement du collége sera divisé en quatre classes.

Première classe, par mois $12
Deuxième classe, par mois 8
Troisième classe, par mois 6
Quatrième classe, par mois 4

Les Arts d'agrément, tels que musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement à la charge et sur des prix spéciaux.

PETIT COLLEGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents le Directeur admettra des enfans au dessous de douze ans, qui seront suivis par des professeurs spéciaux, qui les conduiront dans les classes du grand collége et qui seront admis dans l'établissement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Le prix de pension pour ces enfans sera de $20 par mois.

Le Directeur ne prendra pas de pensionnaires. Afin de faciliter aux parents la fréquentation du collége, les élèves seront du grand, soit du petit collége, qui y seront admises sur leurs parents, dans des conditions de convenance et de tempérament. Ils pourront prendre ce jour par mois.

Les classes pour le grand collége commencent le 1er septembre et le 1er octobre pour le petit collége.

Le Directeur ne prendra pas d'élèves pour le grand collége comme pour le petit collége, que sur la recommandation de personnes dignes de confiance et de bienveillance, et qui seront chargées de leur surveillance.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, Avocat,
Agent du collége, rue St Charles, No 14.
4 sept—1an

A. MAZUREAU & P. LACOSTE,
NOTAIRES Publics, ont transporté leur étude au No 32 de la rue du Camp.
4 sep—1m

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magazine, actuellement occupé par le Dr. Gaz & Co. S'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
30 aout 47, rue Bienville

MAISON A LOUER.
A LOUER—Une maison située encoignure Dauphine et Hôpital, côté Nord. Possession peut en être donnée le 1er octobre prochain. S'adresser à LEDUC, armurier, rue Conté, No 31, entre Dumaine et Madison.
4 sep—1m

A LOUER—Les deux magasins et magasine situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalie. S'adresser à
X. LAMBERT,
8 sept—1m 64, rue des Magasins

PAPIER PEINT.
OCCASION.
V. HÉBERT,
Provisoirement rue de Chartres, No 114, entre St Louis et Conti.

DEVANT reprendre possession de son ancien magasin où il a été pendant 15 ans, et dans lequel il a procédé jusqu'à cette époque, tant en gros qu'en détail, et notamment le papier peint à des prix positivement très réduits. Les personnes qui ont des maisons à tapisser, pourront s'en convaincre, en allant visiter son magasin.

Nouvelles marchandises de nouvelles trouveront aussi des lots de papier et de bordure, que cède de suite, à des prix avantageux.

La maison V. HÉBERT reçoit par le navire Emporte, attendu du 10 au 25 du présent mois, un magasin et complet assortiment de papier de tenture, composé de tout ce qui a paru de plus nouveau à Paris, pour maisons particulières, restaurants, cafés, et établissements publics de toutes grandes.

Aussi, les nouveautés littéraires et politiques publiées dans ces derniers temps, &c, &c.
5 sept.

PAPIER PEINT,
RUE CONTI, M. ENTRE CHARTRES ET LEVÉE.
A COTÉ DE L'HOTEL CONTI,
AU DEPOT DE PAPIERS PEINTS
DES
Fabriques de Paris.

VENTE au rabais pour cause de fin de bail. Le GERANT du dépôt a l'honneur d'informer Messieurs les architectes, peintres et entrepreneurs qu'ils trouveront dans cette maison un choix de tous genres, qui seront vendus à 30, pour 100 au moins au-dessous des prix ordinaires.
6 sept—12

DELCROIX,
MAGASIN DE PAPIER PEINT,
Rue de Chartres No 106,
Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par le navire Charlotte, un grand assortiment de papiers peints, de toutes qualités et des dessins les plus nouveaux, qu'il vient du pays les plus récents. Il prie MM. les propriétaires et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ces marchandises, qu'il vend comme ce qui est le plus inférieur du genre. Il se charge de la pose du papier.
20 juin DELCROIX, 106 rue de Chartres.

CHARBON.

Le dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis, entre Bourbon et Burgundy, et Dauphine, a constamment en magasin un bon assortiment de charbon de chaudière, qu'il offre à vendre aux plus bas prix. Les ordres peuvent être laissés chez B. Connery, bar, à l'hôtel Nouvelle-Orléans, chez J. Lary Jr., No 2 rue Bienville, et au dépôt, rue du Dauphine.
8 sept—1m W. A. HAVILCK.

Le soussigné offre à vendre son magasin, se composant d'habillements, soieries, cinquanteries, et une variété d'autres articles, dans de bonnes conditions, et à des prix très modérés.
N. TOUKNE.
Sept 9 Rue Royale, No 70.

PIANO-FORTE, HARPE, GUITARE, CHANT.
UN bon professeur, ayant une belle clientèle, a vendre à bon marché, pour cause de départ. S'adresser à
M. J. LEVOIS.
3 sept—13 Chemin de Ceinture.

CHANGEMENT DE MAGASIN.
Le magasin de variétés de F. JAUFROID, est transféré du No 52, rue de Chartres, entre Bienville et Dauphine.
F. JAUFROID,
2 sept 52, rue Chartres.

REÇU par le Brise Holmes, un assortiment de Papier et d'Articles de Bureau à vendre:
Papier écolier (foolscap), blanc et bleu.
Do à lettres, de différentes grandeurs.
Do anglais pour notaires.
Portefeuilles, livres blancs, enveloppes, cire, encriers, &c.
Plumes en acier marches en or et en argent.
Plumes en acier, porte-plumes, &c. &c.
ALEX. PAYA, 36, rue de la Levée.
30 aout—1m Entre Bienville & Dauphine

A Vis est par présent donné aux propriétaires, tuteurs et autres personnes intéressées, que le soussigné, ci-devant demeurant à Quatre-Flèches, et présentement, pour l'année 1851, à cette dépense au Port-Hublot, en qualité de recorder de la Première Municipalité, et gérant de la Première Municipalité, et demeurant présentement au Port-Hublot, en la ville de Port-Louis, Bretagne, en qualité de commissaire, et de notaire public, et de commissaire, et de notaire public, et de commissaire, et de notaire public, et